



## DEVENEZ ADMINISTRATEUR.TRICE DE VOTRE SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE



Les Caisses d'Épargne constituent l'un des plus importants réseaux bancaires en France. En tant que banques coopératives, les 15 Caisses d'Épargne régionales comptent 4,5 millions de sociétaires. Ce sont les sociétaires qui, via les Sociétés Locales d'Épargne (SLE), détiennent le capital social des Caisses d'Épargne. Tous les 6 ans, les sociétaires de chacune des SLE sont invités à élire leurs représentants au conseil d'administration.

Les administrateurs.trices des SLE de votre Caisse d'Épargne  
seront élus en janvier 2021 pour 6 ans.

---

**AUX CÔTÉS DE VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE,  
IMPLIQUEZ-VOUS DANS LE DÉVELOPPEMENT  
DE VOTRE TERRITOIRE  
EN DEVENANT ADMINISTRATEUR.TRICE**

---



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

# QUI EST L'ADMINISTRATEUR.TRICE DE VOTRE SOCIETE LOCALE D'EPARGNE ET QUEL EST SON ROLE ?

## L'administrateur.trice est l'ambassadeur.drice local.e de la Caisse d'Epargne

- Par la **défense** des valeurs de la Caisse d'Epargne et des principes coopératifs,
- Par la **participation** au développement stratégique et économique de sa SLE et de sa Caisse d'Epargne ;
- En **contribuant** à favoriser le lien entre les sociétaires, sa SLE et sa Caisse d'Epargne.

Veillant à consacrer le temps et l'attention nécessaires au bon exercice de son mandat, l'administrateur.trice doit se donner les moyens de satisfaire l'ensemble de ses prérogatives et missions.

## L'administrateur.trice a des missions statutaires

- **Elire** le/la président.e et le/la vice-président.e de la SLE parmi les administrateurs.trices ;
- **Désigner** les candidat.e.s de sa SLE au Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de sa Caisse d'Epargne ;
- **Coopter** de nouveaux administrateurs.trices dans sa SLE ;
- **Arrêter** les comptes annuels et convoquer les AG de sa SLE ;
- **Autoriser** la participation de sa SLE aux augmentations de capital de sa Caisse d'Epargne.

## L'administrateur.trice a aussi d'autres missions

- **Faire partager** ses interrogations et opinions lui paraissant de nature à améliorer les modalités de fonctionnement de son conseil d'administration ;
- **Contribuer** à l'efficacité des travaux de son conseil d'administration en émettant des avis et recommandations ;
- **Etre l'interlocuteur.trice** privilégié.e avec les partenaires locaux de sa Caisse d'Epargne ;
- **Inform** sa Caisse d'Epargne des demandes des sociétaires et de leurs motifs de satisfaction ou d'insatisfaction ;
- **Faire partager** son expérience et accompagner les jeunes sociétaires.
- **Suivre** les formations proposées par la Caisse d'Epargne.

Si vous êtes intéressé(e), merci de transmettre votre demande à l'adresse suivante :

**Email** : [cebfc-b-secretariat-general@cebfc.caisse-epargne.fr](mailto:cebfc-b-secretariat-general@cebfc.caisse-epargne.fr)

Un dossier vous sera transmis le 16 octobre 2020. Dépôt de candidature du 16 octobre au 5 novembre 2020 inclus.



## CONDITIONS À REMPLIR POUR DEVENIR ADMINISTRATEUR.TRICE DE VOTRE SLE EN CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ.

- Etre sociétaire de la SLE dans laquelle vous souhaitez candidater ;
- Etre âgé.e de moins de 69 ans si vous êtes nouveau.lle candidat.e
- Détenir au minimum 20 parts sociales dans la SLE que vous candidatez, ;
- Adhérer à la charte de déontologie des administrateurs.trices de SLE ;
- Ne pas être administrateur.trice d'une SLE affiliée à une autre Caisse d'Epargne,
- Ne pas être salarié.e, membre de directoire ou administrateur.trice d'un établissement de crédit n'appartenant pas au réseau Caisse d'Epargne ;
- Ne pas être en faillite personnelle ou en liquidation judiciaire, ni en interdit judiciaire ou bancaire de chèques ;
- Ne pas avoir été condamné.e à une peine criminelle ou correctionnelle ;
- Ne pas nuire aux intérêts de ses sociétaires, de sa SLE ni de sa Caisse d'Epargne.
- Ne pas avoir, au-delà d'une relation bancaire normale, de liens personnels ou professionnels avec la Caisse d'Epargne et ses collaborateurs.trices susceptibles de vous placer en situation de conflit d'intérêt.



Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté. Siège social : 1, Rond-Point de la Nation - B.P 23088 - 21088 Dijon Cedex 9 - Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 525 307 340 € - 352 483 341 RCS Dijon - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 200 - Garantie financière délivrée par CEGC n° 146331-07 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeuble et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 2102 2018 000 024 400 délivrée par la CCI de Côte d'Or.

Crédit photo : iStock Adobe Stock. Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle, septembre 2020.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.